



Protocole

De la 35ème ordinaire assemblée générale avec vote écrit avant le 8 juin 2021.

En raison de la situation actuelle entourant le virus Corona et conformément aux mesures ordonnées par les autorités, la tenue physique de la 35^e assemblée générale a dû être levée. Toutes les membres votants ont été informés en temps utile que le vote aura lieu par écrit. Le Directoire reste donc juridiquement capable d'agir. De plus, la situation extraordinaire légitime cette démarche.

Assemblée générale

Toutes les entreprises membres ont été invitées.

Bulletins reçus avant la date limite : 21

Absolu plus : 11

Ordre du jour du vote :

Oui No contenir

Salutations - sont omis

Élection des Scrutateurs – omis

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2022 20 1

Approbation des comptes annuels 21

Le bénéfice du bilan doit être reporté sur le nouveau compte. 21

Décharge du conseil 21

Le budget 2021 doit être approuvé 21

Le budget 2022 doit être approuvé 21

Les frais d'adhésion sont soumis à approbation 21

Le commissaire aux comptes doit être réélu 21

L'école de chariots élévateurs d'AWS Ulrich Steiner peut être achetée au prix maximum de 30 000 CHF. 13 4 4

Bellach, le 23 juillet 2022

Pour le protocole :

Robert Brändli
Président